Société de transport de Sherbrooke

CONSEIL D'ADMINISTRATION

EXTRAIT DES PROCÈS-VERBAUX

Assemblée ordinaire de la Société, tenue à la salle du conseil du Centre administratif au 895 rue Cabana, et en direct par vidéoconférence le 8 novembre 2023, à laquelle les membres formaient quorum.

STRUCTURE TARIFAIRE

RÉSOLUTION 134-23

CONSIDÉRANT QUE l'article 90 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01) prévoit qu'une société établit différents titres de transport et en fixe les tarifs selon les modalités et pour les catégories d'usagers qu'elle détermine;

CONSIDÉRANT QUE l'article 90 de la Loi prévoit que le secrétaire publie ces tarifs dans un journal diffusé dans le territoire de la société et les affiche dans les véhicules de la société, et que ceux-ci entrent en vigueur le trentième jour qui suit cette publication ou à toute autre date ultérieure qui y est fixée;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la structure tarifaire suivante soit et est approuvée et mise en vigueur le 1er janvier 2024.

Titres	**Tarifs**
Titre un passage (comptant)	3,75 $
Titre un passage sur carte à puce occasionnel	3,50 $
Titre mensuel - régulier	87,50 $
Titre mensuel - réduit Jeunesse (21 ans et -)	66,50 $
Titre mensuel - réduit aîné (65 ans et +)	43,75 $
Titre mensuel - familial	99,50 $
Jeton (TA)	3,50 $
Titre une journée (CPO)	11,60 $
ÉtéBus (juillet et août, 17 ans et -)	66,50 $
Laissez-passer de groupe	38,00 $
Laissez-passer de groupe ÉtéBus	133,00 $

Qu'à compter de l'entrée en vigueur de la présente résolution, toutes résolutions antérieures concernant les tarifs soient et sont abrogées.

ADOPTÉ

« Copie conforme au projet de résolution soumis à l'assemblée. Seul le texte consigné au procès-verbal de l'assemblée, tel qu'approuvé par le conseil d'administration à sa prochaine assemblée ordinaire, fera foi de son contenu. »

La secrétaire

Vicky Martineau